



MAIRIE D'ORNEX
Département de l'Ain
République Française

DEC 2025 12 19 044

DÉCISION DU MAIRE PRISE SUR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Avenant n°1 au lot n°3 - Charpente, zinguerie du marché de travaux de rénovation énergétique de la salle René Lavergne

Monsieur le Maire de la commune d'Ornex,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2122-22 ;

VU la délibération D2024 16 05 059 du 16 mai 2024 portant délégation du conseil municipal au Maire ;

VU le code de la commande publique ;

VU le Budget Primitif 2025 ;

VU la délibération D 2025 07 10 068 du 10 juillet 2025 déclarant le lot n° 3 - Charpente, zinguerie du marché public de rénovation de la salle Lavergne infructueux ;

VU la décision du Maire DEC 2025 07 18 028 du 18 juillet 2025 validant l'offre de la société ASK Agencement pour un montant de 28 868,00 € HT ;

VU le projet d'avenant n°1 au lot n°3, ayant pour objet la mise à neuf de la main courante sur pignon avec habillage en acier galvanisé et la reprise des chevrons des avant-toits, non identiques sur toutes les surfaces ;

CONSIDÉRANT que cet avenant est rendu nécessaire à la suite d'aléas de chantier.

CONSIDÉRANT que le montant de l'avenant s'élève à 4 326,80 € HT, portant le montant total du lot n°3 à 33 194,80 € HT, soit une variation de 14,99% par rapport au montant initial du marché.

DÉCIDE

DE VALIDER l'avenant n°1 au lot n°3 - Charpente zinguerie pour un montant de 4 326,80 € HT portant le montant total du lot n°3 à 33 194,80 € HT soit 39 833,76 € TTC.

Fait à Ornex, le 19 décembre 2025

Le Maire
Olivier GUICHARD

Affiché et exécutoire le : 19/12/2025

La présente décision est inscrite au registre des délibérations du Conseil Municipal et il sera procédé à son affichage.

La présente décision est transmise à Monsieur le sous-préfet de l'arrondissement de Gex et Monsieur le receveur de la collectivité chargé, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision